

RAPPORT ANNUEL 2010



ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE
7 JUIN 2011

SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-1975-B-16137

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 7 JUIN 2011

S O M M A I R E

	Pages
A. Direction de SICABLE	2
B. Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire	3
C. Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire	4
D. Résolutions	10
E. Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010	12
F. Rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes	18

SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-1975-B-16137

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 7 JUIN 2011

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(avant la réunion du présent conseil d'administration)

- ✓ Monsieur **Laurent TARDIF** (Président)
- ✓ Monsieur **Frédéric TAILHEURET** (Directeur Général)
- ✓ Société **PRYSMIAN ENERGIE CABLES ET SYSTEMES France**
(ayant pour représentant permanent Monsieur Pierre PERRIN)
- ✓ Société **ETDE Côte d'Ivoire (anciennement SIDELAF)**
(ayant pour représentant permanent Monsieur **Kouassi KOUADIO**)
- ✓ Monsieur **Roberto CARDI**
- ✓ Monsieur **Gérard LENCOT**
- ✓ Monsieur **Victor Delchan OUEDRAOGO**

➤ **COMMISSARIAT AUX COMPTES**

Les titulaires

- ✓ PRICEWATERHOUSECOOPERS
- ✓ ECR INTERNATIONAL

Les suppléants

- ✓ ERNST & YOUNG
- ✓ SIGECO

SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-1975-B-16137

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 7 JUIN 2011

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2010 et approbation de ce rapport ;
2. Rapport général des Commissaires aux comptes ;
3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du traité de l'OHADA et approbation de chacune des dites conventions.
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat ;
6. Fixation du montant des indemnités de fonction des Administrateurs pour l'exercice 2011 ;
7. Composition du Conseil d'Administration - renouvellement de mandats.

SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-1975-B-16137

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 7 JUIN 2011

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis ce jour, en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la Loi et à nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats dégagés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Par la suite, il vous sera donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

Nous vous demandons, après avoir entendu ces différents rapports, de statuer sur les résolutions qui vous sont soumises par le Conseil d'Administration.

Vous avez été régulièrement convoqués et tous les documents et pièces prévus par la réglementation ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1. CONTEXTE DE L'ANNEE 2010

L'année 2010 a été marquée par une envolée des prix des principales matières premières au niveau mondial (cuivre et aluminium), une plus grande ouverture du marché de l'Afrique Sub-saharienne due à la non application du T.E.C.

- En Côte d'Ivoire

En dépit de la crise économique en Côte d'Ivoire, nos marchés traditionnels auprès des sociétés nationales d'électricité se sont bien tenus, en progression de 46% en valeur par rapport à l'exercice précédent

Au total, le chiffre d'affaires en Côte d'Ivoire a progressé de 23% en valeur et de 5,9% en volume. Malgré une réduction des commandes de nos principaux clients du réseau, l'activité globale s'est maintenue.

- A l'exportation

L'exercice 2010 a été marqué par une hausse significative des exportations, dopée par les ventes de négoce, qui s'est traduit par une hausse très significative des exportations, soit en volumes de + 72% et en valeur +45% à 4 236 millions de francs CFA).

Cette évolution est marquée par des ventes importantes au CAMEROUN au BURKINA et au CONGO.

2. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

a. Activité commerciale et industrielle

Par rapport à l'année précédente, l'évolution des ventes et de la production réalisées se présente comme suit :

- Les ventes de câbles fabriqués par SICABLE pour l'année 2010 se sont élevées à 1.592 tonnes en stagnation par rapport à l'année précédente, pour un montant de 5.348 millions de FCFA, soit une hausse 7,3% en valeur.
- Les ventes de marchandises sont en forte hausse passant de 1.923 millions de FCFA à 3.498 millions de FCFA ; soit +81,9%.
- Le chiffre d'affaires tiré des prestations de services et ventes de produits divers est de 520 millions de FCFA à comparer à 184 millions de FCFA en 2009.

Au total, le chiffre d'affaires global de l'exercice s'est établi à 9.389 millions de FCFA contre 7.105 millions de FCFA en 2009, en hausse de 32,2%.

Sur le plan industriel, l'ensemble de L'activité a subi une forte baisse amenant un niveau de production annuelle de 1.290 tonnes contre 1.718 tonnes l'an dernier. Cette baisse est liée au processus électoral qui a généré un arrêt de la production en fin d'année.

b. Achats consommés

L'année 2010 a vu une remontée des cours LME sur nos principales matières premières (+ 33% sur le cuivre et + 15% sur l'aluminium). Les frais d'approche qui ont augmenté en raison du maintien de la Côte d'Ivoire dans la catégorie "risque pays élevé".

Nous n'avons pas pu répercuter en totalité la hausse des prix dans nos ventes.

c. Impôts et taxes

L'assiette de l'impôt BIC est en baisse. Cet impôt passe de 414 millions à 193 millions

d. Provisions pour dépréciation et amortissements

Stocks

En Baisse de 73 millions de FCFA par rapport à l'exercice 2009

Provision pour pertes et profits divers

La provision pour pertes et profits divers est arrêtée à 17 millions de FCFA.
Clients

La provision pour dépréciation des comptes clients, à été arrêtée à 505 millions de FCFA, soit une hausse de 149 millions de FCFA par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette hausse est liée à une réévaluation des risques de paiements clients, suite à la crise post-électorale.

Amortissements

Les dotations aux comptes d'amortissement sont en baisse de 17% à 119 millions de FCFA.

e. Provisions réglementées, dettes financières et ressources assimilées

Provision pour fluctuation des cours (PFC)

SICABLE est admise à constituer une PFC sur les stocks de cuivre, inscrite au passif du bilan dans les comptes de provisions réglementées et fonds assimilés, en exonération temporaire d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

L'évolution du cours LME des métaux à pour effet une hausse de la provision, passant de 200 millions de FCFA, au 31 décembre 2009, à 358 millions de FCFA au 31 décembre 2010.

Provisions pour risques et charges

Compte tenu de l'évolution des affaires pendantes devant les Tribunaux, le niveau des provisions pour risques et litiges a été portée à 19 millions de FCFA

f. Investissements

Les investissements réalisés au cours de l'exercice 2010 atteignent un niveau de 32 millions de FCFA, contre 149 millions de FCFA en 2009.

g. Trésorerie

La situation de trésorerie s'est bien maintenue tout au long de l'année grâce aux efforts permanents sur le recouvrement des clients et une bonne gestion des stocks

A la clôture de l'exercice, la situation de trésorerie est excédentaire de 5.092 millions de FCFA, en légère baisse de 128 millions de FCFA par rapport à la même période de l'année dernière.

h. Résultat de l'exercice

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 présentent un bénéfice net d'impôt de 627.280.352 FCFA se décomposant comme suit :

- Bénéfice d'exploitation	: + 611.686.056 FCFA
- Résultat financier	: + 98.786.938 FCFA
- Résultat H.A.O.	: + 110.209.108 FCFA
- Impôts sur les bénéfices	: - 193.401.750 FCFA

Bénéfice net d'impôt	:+ 627.280.352 FCFA

i. Affectation du résultat de l'exercice

Votre Conseil d'Administration vous propose d'affecter le résultat distribuable, constitué du bénéfice de l'exercice d'un montant de 627.280.352 FCFA et du report à nouveau antérieur s'élevant à 2.356.475.864 FCFA, soit une somme de 2.983.756.216 F CFA, comme suit :

- Dividendes bruts	: 858.400.000 FCFA
- Affectation Compte « report à nouveau »	: 2 125 356 216 FCFA

Sur la base de cette répartition, le dividende brut par action serait de 5.800 FCFA. Après retenue à la source au titre de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM) dont le taux est actuellement de 10%, le dividende net par action sera de 5.220 FCFA.

Le compte « report à nouveau » passera de 2.356.475.864 FCFA à 2.125 356.216 FCFA.

3. RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les Commissaires aux Comptes vous présenteront dans le cadre de leur mission sur l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

- Le rapport général sur les états financiers annuels ;
- Le rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, et vous aurez à statuer sur chaque convention figurant dans ce rapport spécial.

4. Composition du Conseil d'Administration : renouvellement de mandats

Les mandats des administrateurs suivants arrivent à échéance à l'issue de cette Assemblée Générale :

- La société Prysmian Câbles & Systèmes France (ayant pour représentant permanent Monsieur PERRIN Pierre)
- Monsieur LENCOT Gérard
- Monsieur OUEDRAOGO DELCHAN

Nous vous proposons de renouveler les mandats de la société Prysmian Câbles & Systèmes France (ayant pour représentant permanent Monsieur PERRIN Pierre), de Monsieur LENCOT Gérard et de Monsieur OUEDRAOGO DELCHAN Victor chacun pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

5. Commissariat aux comptes : renouvellement de mandats

Les mandats des commissaires aux comptes suivants arrivent à échéance :

- Commissaires aux Comptes titulaires des cabinets
 - PriceWaterHouseCoopers, représenté par Monsieur Edouard MESSOU ;
 - ECR International, représenté par Monsieur AÏE Charles.
- Commissaires aux Comptes suppléants des cabinets :
 - ERNST et YOUNG, représenté par Madame Caroline ORIO ;
 - SIGECO, représenté par Monsieur N'DABIAN KROAH BILE.

Nous vous proposons de renouveler les mandats pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les mandats de :

- Commissaires aux Comptes titulaires des cabinets
 - PriceWaterHouseCoopers, représenté par Monsieur Edouard MESSOU ;
 - ECR International, représenté par Monsieur AÏE Charles.
- Commissaires aux Comptes suppléants des cabinets :
 - ERNST et YOUNG, représenté par Madame Caroline ORIO ;
 - SIGECO, représenté par Monsieur N'DABIAN KROAH BILE.

6. INDEMNITES DE FONCTION POUR L'EXERCICE 2011

En application des dispositions de l'article 17 bis de nos statuts, nous vous proposons de fixer à 4.200.000 FCFA (quatre millions deux cent mille francs CFA) le montant global brut des indemnités de fonction alloué au Conseil d'Administration pour l'exercice 2011.

Sous réserve que la prochaine Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant global des indemnités de fonction pour l'année 2011 à 4.200.000 FCFA, le Conseil décide, sous condition suspensive, de répartir ce montant en attribuant 600.000 FCFA brut par Administrateur.

7. PERSPECTIVES ANNEE 2011

Dans un contexte difficile de crise post électorale, l'incertitude sur les marchés ivoiriens, le gel des opérations par les investisseurs étrangers (banque mondiale, FMI, .etc), les risques de blocage des systèmes financiers qui pourraient asphyxier l'économie ivoirienne, conduisent SICABLE à rester prudent sur les risques clients et à être opportuniste sur les activités en Côte d'ivoire.

Ceci risque d'engendrer une activité aléatoire tout au long de l'année en Côte d'ivoire
Au plan industriel, les actions d'efficience seront poursuivies, afin de ne pas trop impacter la marge opérationnelle.

Au plan Commercial, la Société essaiera de compenser à l'exportation les risques du marché ivoirien en essayant de saisir toutes les opportunités chez ses clients historiques

Les besoins de financement de l'entreprise, à court terme, seront couverts par ses fonds propres.

SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-1975-B-16137

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 7 JUIN 2011

TEXTES DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, approuve ce rapport du Conseil d'Administration ainsi que l'inventaire, le bilan et le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux comptes, en prend acte.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, prend acte dudit rapport et, après que le bureau de l'Assemblée ait constaté que le quorum atteint par l'Assemblée pour cette Convention est de plus du quart des actions de la Société recalculé sans tenir compte du nombre d'actions détenues par l'Actionnaire intéressé), approuve la convention d'assistance technique entre SICABLE et PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE conclue en date du 27.02.2009 qui y est mentionnée.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, prend acte dudit rapport et après que le bureau de l'Assemblée ait constaté que le quorum atteint par l'Assemblée pour cette Convention est de plus du quart des actions de la Société (recalculé sans tenir compte du nombre d'actions détenues par l'Actionnaire intéressé), approuve la convention de recouvrement par SICABLE pour le compte de PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES France, d'une créance détenue par PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES France sur l'Etat Ivoirien moyennant une commission fixée à 285 000 € (deux cent quatre vingt cinq mille euros).

Cette convention à été conclue en date du 26.12.2006 et est toujours en cours

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat au Président, au Directeur Général, aux Directeurs Généraux Adjoints et à tous les Administrateurs.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat distribuable, constitué du bénéfice de l'exercice d'un montant de 627.280.352 FCFA et du report à nouveau antérieur s'élevant à 2.356.475.864 FCFA, soit une somme de 2.983.756.216 F CFA, comme suit :

- Dividendes bruts	: 858.400.000 FCFA
- Affectation Compte « report à nouveau »	: 2.125.356.216 FCFA

Sur la base de cette répartition, le dividende brut par action serait de 5.800 FCFA. Après retenue à la source au titre de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM) dont le taux est actuellement de 10%, le dividende net par action sera de 5.220 FCFA.

Le compte « report à nouveau » passera de 2.356.475.864 FCFA à 2.125.356.216 FCFA.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer à 4.200.000 FCFA (quatre millions deux cent mille francs CFA) le montant brut global des indemnités de fonction alloué, pour l'exercice 2011, au Conseil d'Administration.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de la société Prysmian Câbles & Systèmes France ayant pour représentant permanent Monsieur PERRIN Pierre, pour une durée de trois (3) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur LENCOT Gérard pour une durée de trois (3) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur OUEDRAOGO DELCHAN Victor pour une durée de trois (3) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les mandats de :

- Commissaires aux Comptes titulaires des cabinets
 - PriceWaterHouseCoopers, représenté par Monsieur Edouard MESSOU ;
 - ECR International, représenté par Monsieur AÏE Charles.
- Commissaires aux Comptes suppléants des cabinets :
 - ERNST et YOUNG, représenté par Madame Caroline ORIO ;
 - SIGECO, représenté par Monsieur N'DABIAN KROAH BILE.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Désignation de l'entreprise
Adresse de l'entreprise
Numéro d'identification

Société Ivoirienne de Câble (SICABLE)
Rue du textile, Zone industrielle Vridi
15 BP 035 Abidjan 15 Côte d'Ivoire
7502029 Z

BILAN - SYSTEME NORMAL : ACTIF

Exercice clos le : 31 décembre 2010
Durée : 12 mois

Réf.	ACTIF	Exercice 2010			Exercice 2009			Variation
		Brut	Amort./Prov.	Net	Brut	Amort./Prov.	Net	
	ACTIF IMMOBILISÉ (I)							
AA	Charges immobilisées							
AB	Frais d'établissement et charges à répartir	0	0	0	0	0	0	0
AC	Primes de remboursement des obligations	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL AA	0	0	0	0	0	0	0
AD	Immobilisations incorporelles							
AE	Frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0	0	0
AF	Brevets, licences, logiciels	114 648 786	38 873 547	75 775 239	117 854 786	35 777 830	82 076 956	(6 301 717)
AG	Fonds commercial	0	0	0	0	0	0	0
AH	Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL AD	114 648 786	38 873 547	75 775 239	117 854 786	35 777 830	82 076 956	(6 301 717)
AI	Immobilisations corporelles							
AJ	Terrains	0	0	0	0	0	0	0
AK	Bâtiments	520 297 081	466 131 484	54 165 597	520 297 081	460 088 445	60 208 636	(6 043 039)
AL	Installations et agencements	214 671 836	201 575 776	13 096 060	214 671 836	196 884 104	17 787 732	(4 691 672)
AM	Matériel	3 794 314 941	3 448 139 151	346 175 790	3 758 742 382	3 342 749 989	415 992 393	(69 816 603)
AN	Matériel de transport	25 832 416	25 832 416	0	25 832 416	25 832 416	0	0
	TOTAL AI	4 555 116 274	4 141 678 827	413 437 447	4 519 543 715	4 025 554 954	493 988 761	(80 551 314)
	cf. fichier immos+encours TOTAL AA+AD+AI	4 669 765 060	4 180 552 374	489 212 686	4 637 398 501	4 061 332 784	576 065 717	(86 853 031)
AP	Avances et acomptes sur immobilisations	0	0	0		0		0
AQ	Immobilisations financières							
AR	Titres de participation	0	0		0	0	0	0
AS	Autres immobilisations financières	49 232 333	21 095 000	28 137 333	47 232 333	21 095 000	26 137 333	2 000 000
	TOTAL AP	49 232 333	21 095 000	28 137 333	47 232 333	21 095 000	26 137 333	2 000 000
AW	(I) dont H.A.O.							
	Brut							
	Net							
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	4 718 997 393	4 201 647 374	517 350 019	4 684 630 834	4 082 427 784	602 203 050	(84 853 031)
	ACTIF CIRCULANT							
BA	Actif circulant H.A.O.	0	0	0			0	0
BB	Stocks							
BC	Marchandises	222 446 565	95 988 058	126 458 507	496 101 604	150 417 118	345 684 486	(219 225 979)
BD	Matières premières et autres approvisionnement	611 274 879	0	611 274 879	410 155 517	0	410 155 517	201 119 362
BE	En-cours	326 845 806	22 423 883	304 421 923	111 134 334	214 577	110 919 757	193 502 166
BF	produits fabriqués	515 900 751	0	515 900 751	826 076 363	41 201 704	784 874 659	(268 973 908)
	TOTAL BB	1 676 468 001	118 411 941	1 558 056 060	1 843 467 818	191 833 399	1 651 634 419	(93 578 359)
BG	Créances et emplois assimilés							
BH	Fournisseurs, avances versées	47 015 316	0	47 015 316	111 166 339	0	111 166 339	(64 151 023)
BI	Clients	2 308 170 138	505 272 599	1 802 897 539	1 583 223 103	356 085 331	1 227 137 772	575 759 767
BJ	Autres créances	211 707 836	640 000	211 067 836	116 440 872	110 849 108	5 591 764	205 476 072
	TOTAL BG	2 566 893 290	505 912 599	2 060 980 691	1 810 830 314	466 934 439	1 343 895 875	717 084 816
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	4 243 361 291	624 324 540	3 619 036 751	3 654 298 132	658 767 838	2 995 530 294	623 506 457
	TRÉSORERIE-ACTIF							
BQ	Titres de placement	2 000 000 000		2 000 000 000	3 010 807 062		3 010 807 062	(1 010 807 062)
BR	Valeurs à encaisser	599 030 778		599 030 778	406 958 121		406 958 121	192 072 657
BS	Banques, chèques postaux, caisse	2 492 488 167		2 492 488 167	1 802 588 578		1 802 588 578	689 899 589
BT	TOTAL TRÉSORERIE-ACTIF (III)	5 091 518 945	0	5 091 518 945	5 220 353 761	0	5 220 353 761	(128 834 816)
BU	Écarts de conversion-Actif (IV) (perte probable de change)	0		0	0		0	0
BT	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	14 053 877 629	4 825 971 914	9 227 905 715	13 559 282 727	4 741 195 622	8 818 087 105	409 818 610

Désignation de l'entreprise Société Ivoirienne de Câble (SICABLE)
 Adresse de l'entreprise Rue du textile, Zone industrielle Vridi
 15 BP 035 Abidjan 15 Côte d'Ivoire
 Numéro d'identification 7502029 Z

BILAN - SYSTEME NORMAL : PASSIF

Exercice clos le : 31 décembre 2010
 Durée : 12 mois

Réf.	PASSIF (avant répartition)	Exercice 2010	Exercice 2009	Variation
	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES			
CA	Capital	740 000 000	740 000 000	0
CB	Actionnaires capital non appelé			
CC	Primes et réserves			
CD	Primes d'apport, d'émission, de fusion	0	0	0
CE	Écarts de réévaluation	0	0	0
CF	Réserves indisponibles <i>Réserve légale</i>	148 000 000	148 000 000	0
CG	Réserves libres <i>Réserves F.N.I.</i>	375 547 661	375 547 661	0
CH	Report à nouveau + ou -	2 356 475 864	2 100 139 499	256 336 365
CI	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	627 280 352	641 136 365	(13 856 013)
	TOTAL CC	3 507 303 877	3 264 823 525	242 480 352
CK	Autres capitaux propres			
CL	Subventions d'investissement	0		0
CM	Provisions réglementées et fonds assimilés <i>(PFC)</i>	358 375 459	199 731 891	158 643 568
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	4 605 679 336	4 204 555 416	401 123 920
	DETTES FINANCIÈRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES			
DA	Emprunts	0	0	0
DB	Dettes de crédit-bail et contrats assimilés	0	0	0
DC	Dettes financières diverses		0	0
DD	Provisions financières pour risques et charge <i>(Risques/Litiges)</i>	497 425 576	567 429 620	(70 004 044)
DE	(1) dont H.A.O. =			
DF	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (II)	497 425 576	567 429 620	(70 004 044)
DG	TOTAL RESSOURCES STABLES (I+II)	5 103 104 912	4 771 985 036	331 119 876
	PASSIF CIRCULANT			
DH	Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O.	18 122 205	80 768 488	(62 646 283)
DI	Clients, avances reçues	817 947 016	1 462 500 814	(644 553 798)
DJ	Fournisseurs d'exploitation	1 602 824 759	576 450 637	1 026 374 122
DK	Dettes fiscales	1 081 959 286	1 318 239 072	(236 279 786)
DL	Dettes sociales	4 133 125	59 481 713	(55 348 588)
DM	Autres dettes	105 915 567	4 762 500	101 153 067
DN	Risques provisionnés	493 898 845	543 898 845	(50 000 000)
	TOTAL DETTES ACTIVITÉS ORDINAIRES	4 106 678 598	3 965 333 581	141 345 017
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	4 124 800 803	4 046 102 069	78 698 734
	TRÉSORERIE-PASSIF			
DQ	Banques, crédits d'escompte	0	0	0
DR	Banques, crédits de trésorerie	0	0	0
DS	Banques, découverts	0	0	0
DT	TOTAL TRÉSORERIE-PASSIF (IV)	0	0	0
DV	Écarts de conversion-Passif (V) (gain probable de change)	0	0	0
BT	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	9 227 905 715	8 818 087 105	409 818 610

Adresse de l'entreprise

Numéro d'identification

Société Ivoirienne de Câble (SICABLE)
Rue du textile, Zone Industrielle Vridi

7502029 Z

COMPTE DE RÉSULTAT (1ère partie)Exercice clos le : 31 décembre 2010
Durée : 12 mois

Réf.	CHARGES (1ère partie)	Exercice 2010 12 mois	Exercice 2009 12 mois	Variation
	ACTIVITÉ D'EXPLOITATION			
RA	Achats de marchandises	2 679 496 648	940 076 575	1 739 420 073
RB	- Variation de stocks (- ou +)	273 655 039	129 025 841	144 629 198
	TOTAL	2 953 151 687	1 069 102 416	1 884 049 271
	(Marge brute sur marchandises voir TB)			
RC	Achats de matières premières et fournitures liées	3 088 721 636	2 095 895 856	992 825 780
RD	- Variation de stocks (- ou +)	(201 119 362)	124 677 235	(325 796 597)
	TOTAL	2 887 602 274	2 220 573 091	667 029 183
	(Marge brute sur matières voir TG)			
RE	Autres achats	266 896 879	379 644 989	(112 748 110)
RH	- Variation de stocks (- ou +)	0	0	0
RI	Transports	455 251 165	264 349 266	190 901 899
RJ	Services extérieurs	1 086 572 690	776 965 683	309 607 007
RK	Impôts et taxes	147 740 270	627 728 726	(479 988 456)
	Autres charges - PP divers	16 805 147	553 782 099	(536 976 952)
	Autres charges - Dotation provisions dépréciation de Stocks	22 209 306	191 833 399	(169 624 093)
	Autres charges - Dotation provisions dépréciation Clients	505 272 599	356 085 331	149 187 268
RL	Total Autres charges (cpte 65 : PP+prov stocks & clients)	544 287 052	1 101 700 829	(557 413 777)
	TOTAL	2 500 748 056	3 150 389 493	(649 641 437)
	(Valeur ajoutée voir TN)			
RP	Charges de personnel (1)	740 434 298	598 366 599	142 067 699
	(1) dont personnel extérieur			0
				0
RQ	(Excédent brut d'exploitation voir TQ)			
	Dotations aux amortissements	119 219 590	144 135 468	(24 915 878)
	Dotations provisions départ & retraite (IDR)	2 280 012	142 077 725	(139 797 713)
	Dotation Risques Provisionnés	69 793 669	408 662 044	(338 868 375)
	Dotations provisions fluctuation des cours (PFC)	158 643 568	199 731 891	(41 088 323)
RS	Dotations aux amortissements et provisions (Amortissements + IDR + PFC)	349 936 839	894 607 128	(544 670 289)
RW	Total des charges d'exploitation	9 431 873 154	7 933 038 727	1 498 834 427
	(Résultat d'exploitation voir TX)			

Réf.	PRODUITS (1ère partie)	Exercice 2010 12 mois	Exercice 2009 12 mois	Variation
TA	Ventes de marchandises	3 497 729 984	1 923 235 228	1 574 494 756
TB	MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES	544 578 297	854 132 812	
TC	Ventes de produits fabriqués	5 371 792 520	4 998 336 609	373 455 911
TD	Travaux, services vendus	520 208 399	183 675 910	336 532 489
TE	Production stockée (ou déstockage) (- ou +)	(94 464 140)	12 564 955	(107 029 095)
TF	Production immobilisée	3 293 045	8 762 451	(5 469 406)
	TOTAL	5 800 829 824	5 203 339 925	597 489 899
TG	MARGE BRUTE SUR MATIÈRES (TF- RC&RD)	2 913 227 550	2 982 766 834	
TH	Produits accessoires * (ventes emballages = cpte 707)	0	0	0
TI	CHIFFRE D'AFFAIRES (TA+TC+TD+TH)	9 389 730 903	7 105 247 747	2 284 483 156
TJ	dont à l'exportation	3 804 691 933	2 913 095 027	891 596 906
	%	40,52%	41,00%	
TK	Subventions d'exploitation			
	Autres produits - PP divers	101 205 582	108 796 268	
	Autres produits - Reprise provision Stocks	95 630 764	880 068 993	
	Autres produits - Reprise provision Clients	406 085 331	777 997 025	
TL	Autres produits (cpte 75 : PP+repr.prov stocks & clients)	602 921 677	1 766 862 286	(1 163 940 609)
TN	VALEUR AJOUTÉE (TA à TL- RA à RL)	1 559 979 468	2 453 372 439	(893 392 971)
TQ	EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (TN-RP)	819 545 170	1 855 005 840	(1 035 460 670)
	Reprise provisions départ & retraite (IDR)	142 077 725	98 163 772	43 913 953
	Reprise provisions fluctuation des cours (PFC)	0	92 758 088	(92 758 088)
TS	Reprises de provisions (IDR + PFC)	142 077 725	190 921 860	(48 844 135)
TT	Transferts de charges	0	0	0
TW	Total des produits d'exploitation	10 043 559 210	9 084 359 299	959 199 911
TX	RÉSULTAT D'EXPLOITATION (bénéfice (+) ; Perte (-))	611 686 056	1 151 320 572	(539 634 516)

Désignation de l'entreprise

Adresse de l'entreprise

Numéro d'identification

Société Ivoirienne de Câble (SICABLE)

Rue du textile, Zone Industrielle Vridi

7502029 Z

COMPTE DE RÉSULTAT (2ème partie)

Exercice clos le : 31 décembre 2010

Durée : 12 mois

Réf.	CHARGES (2ème partie)	Exercice 2010 12 mois	Exercice 2009 12 mois	variation
	ACTIVITÉ FINANCIÈRE			
SA	Frais financiers	0	363 652	(363 652)
SC	Pertes de change	0		0
SD	Dotations aux amortissements et provisions	0		0
SF	Total des charges financières	0	363 652	(363 652)
	(Résultat financier voir UG)			
SH	Total des charges des activités ordinaires	9 431 873 154	7 933 402 379	1 498 470 775
	(Résultat des activités ordinaires voir UI)			
	HORS ACTIVITÉS ORDINAIRES (H.A.O.)			
SK	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations (valeur nette comptable)	0	33 282 910	(33 282 910)
SL	Charges H.A.O.		4 507 550	(4 507 550)
SM	Dotations H.A.O. (dot. Risques & Litiges)		110 209 108	(110 209 108)
SO	Total des charges H.A.O.	0	147 999 568	(147 999 568)
	(Résultat H.A.O. voir UP)			
SQ	Participation des travailleurs	0	0	0
SR	Impôts sur le résultat	193 401 750	414 255 000	(220 853 250)
SS	Total participation et impôts	193 401 750	414 255 000	(220 853 250)
ST	TOTAL GÉNÉRAL DES CHARGES	9 625 274 904	8 495 656 947	1 129 617 957
	(Résultat net voir UZ)			

Réf.	PRODUITS (2ème partie)	Exercice 2010 12 mois	Exercice 2009 12 mois	variation
	ACTIVITÉ FINANCIÈRE			
UA	Revenus financiers	98 786 938	7 683 733	91 103 205
UC	Gains de change	0	0	0
UD	Reprises de provisions	0	0	0
UE	Transferts de charges	0	0	0
UF	Total des produits financiers	98 786 938	7 683 733	91 103 205
UG	RÉSULTAT FINANCIER (+ ou -)	98 786 938	7 320 081	91 466 857
UH	Total des produits des activités ordinaires	10 142 346 148	9 092 043 032	1 050 303 116
UI	RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES (1)			
	(+ ou -)	710 472 994	1 158 640 653	(448 167 659)
UJ	(1) dont impôt correspondant	187 017 500	382 857 250	0
	HORS ACTIVITÉS ORDINAIRES (H.A.O.)			
UK*	Produits des cessions d'immobilisations (prix de cession)	0	40 750 280	(40 750 280)
UL	Produits H.A.O.	110 209 108		110 209 108
UM	Reprises H.A.O. (Repr. Risques & Litiges)	0	4 000 000	(4 000 000)
UN	Transferts de charges			0
UO	Total des produits H.A.O.	110 209 108	44 750 280	65 458 828
UP	RÉSULTAT H.A.O. (+ ou -)	110 209 108	(103 249 288)	213 458 396
UT	TOTAL GÉNÉRAL DES PRODUITS	10 252 555 256	9 136 793 312	1 115 761 944
UZ	RÉSULTAT NET bénéfice (+) ; Perte (-)	627 280 352	641 136 365	(13 856 013)

Désignation de l'entreprise Société Ivoirienne de Câble (SICABLE)
 Adresse de l'entreprise Rue du textile, Zone industrielle Vridi
 Numéro d'identification 7502029 Z

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS

Exercice clos le : 31 décembre 2010
 Durée : 12 mois

1ère PARTIE : DÉTERMINATION DES SOLDES FINANCIERS DE L'EXERCICE

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)

CAFG = EBE - Charges décaissables restantes } à l'exclusion des
 + Produits encaissables restantes } cessions d'actif immobilisé

		E.B.E. (=TQ)	
(SA) Frais financiers	0	(TT) Transferts de charges d'exploitation	819 545 170
(SC) Pertes de change	0	(UA) Revenus financiers	0
(SL) Charges H.A.O.	0	(UE) Transferts de charges financières	98 786 938
(SQ) Participation	0	(UC) Gains de change	0
(SM) Risque & charges	0	(UL) Produits H.A.O.	0
(SR) Impôts sur le résultat	193 401 750	(UN) Trnsferts de charges H.A.O.	110 209 108
			0
Total (I)	193 401 750	Total (II)	1 028 541 216

CAFG : Total (II)-Total (I)= 835 139 466 N-1= 1 333 354 265

AUTOFINANCEMENT (A.F.)

AF = CAFG - Distribution de dividendes dans l'exercice (1)

AF = 835 139 466 384 800 000 450 339 466 N-1= 1 117 857 405
 (+) (-)

VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (E.B.E.)

Var. B.F.E. = Var. Stocks(2) + Var. Créances(2) + Var. Dettes circulantes(2)

Variation des stocks : N - (N-1)	Emplois augmentations (+)		Ressources diminution (-)
(BC) Marchandises	0	ou	219 225 979
(BD) Matières premières	201 119 362	ou	0
(BE) En-cours	193 502 166	ou	0
(BF) Produits fabriqués	0	ou	268 973 908
(A) Variation globale nette des stocks	0	ou	93 578 359

Variation des créances : N - (N-1)	Emplois augmentations (+)		Ressources diminution (-)
(BH) Fournisseurs, avances versées	0	ou	64 151 023
(BI) Clients	575 759 767	ou	0
(BJ) Autres créances	205 476 072	ou	0
(BU) Ecart de conversion-Actif	0	ou	0
(B) Variation globale nette des créances	717 084 816	ou	0

Variation des dettes circulantes : N - (N-1)	Emplois diminution (-)		Ressources augmentations (+)
(DI) Clients, avances reçues	644 553 798	ou	0
(DJ) Fournisseurs d'exploitation	0	ou	1 026 374 122
(DK) Dettes fiscales	236 279 786	ou	0
(DL) Dettes sociales	55 348 588	ou	0
(DM) Autres dettes	0	ou	101 153 067
(DD) Provisions financières			
(DN) Risques provisionnés	50 000 000	ou	0
(BU) Ecart de conversion- Passif			
(C) Variation globale nette des dettes circulantes	0	ou	141 345 017

VARIATION DU B.F.E. = (A) + (B) + (C) 482 161 440 ou 0

EXCÉDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)

E.T.E. = EBE - Variation BFE - Production Immobilisée

	Exercice 2010		Exercice 2009
Excédent brut d'exploitation	819 545 170		1 855 005 840
- Variation du B.F.E. (- si emplois ; + si ressources) (- ou +)	(482 161 440)		1 253 384 018
- Production immobilisée (TF)	(3 293 045)		(8 762 451)
EXCÉDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	334 090 685		3 099 627 407

Désignation de l'entreprise

Adresse de l'entreprise

Numéro d'identification

Société Ivoirienne de Câble (SICABLE)

Rue du textile, Zone industrielle Vridi

7502029 Z

**TABLEAU FINANCIER DES
RESSOURCES ET DES EMPLOIS**

Exercice clos le : 31 décembre 2010

Durée : 12 mois

2è PARTIE : TABLEAU

Réf.		Exercice 2010		Exercice 2009
		Emplois	Ressources	(E- ; R+)
	I. INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS			
FA	Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice)	0	//////////	
	Croissance interne			
FB	Acquisitions/cessions d'immobilisations incorporelles	0	3 206 000	(44 740 108)
FC	Acquisitions/cessions d'immobilisations corporelles	35 572 559	0	(63 478 061)
	Croissance externe			
FD	Acquisitions/cessions d'immobilisations financières	2 000 000		0
FF	INVESTISSEMENTS TOTAL (net)	34 366 559	0	(108 218 169)
FG	II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cf. Supra : Var. B.F.E.)	482 161 440	ou	1 253 384 018
FH	A- EMPLOIS ÉCONOMIQUES À FINANCER (FF+FG)	516 527 999	ou	1 145 165 849
FI	III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F., H.A.O.)	62 646 283	ou	59 760 699
FJ	IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS (1) Rembst. (selon échéancier) des emprunts et dettes financières		//////////	
FK	B- EMPLOIS TOTAUX À FINANCER	579 174 282	ou	1 204 926 548
FL	V. FINANCEMENT INTERNE Dividendes (Emplois) / C.A.F.G. (Ressources)	384 800 000	835 139 466	1 117 857 405
	VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES			
FM	Augmentation de capital par apports nouveaux	//////////		
FN	Subventions d'investissement	//////////		
FP	Prélèvements sur le Capital (y compris retraits de l'exploitant)		//////////	
	VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS			
FQ	Emprunts (2)		0	
FR	Autres dettes financières (2) (2) Remboursements anticipés inscrits séparément en emplois			
FS	C- RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT	0	ou	450 339 466
FT	EXCÉDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C-B)	128 834 816	ou	0
	VIII. VARIATION DE LA TRÉSORERIE			
FU	Trésorerie nette (+ ou -)			
FV	à la clôture de l'exercice : 5 091 518 945			
	à l'ouverture de l'exercice : 5 220 353 761			
	Variation ----> (128 834 816)			
FW	Variation Trésorerie : (+ si Emploi ; - si Ressources)	0	ou	128 834 816
	Contrôle : D = VIII avec signe opposé			

Nota : I, IV, V, VI, VII : en termes de flux ; II, III, VIII : <<différences bilantielles>>.

CONTRÔLE (à partir des masses des bilans N et N-1)		Emplois	Ressources
Variation du fonds de roulement	(F.d.R.) : FdR(N) - FdR(N-1) = (DG/PASSIF-AZ/ACTIF)	ou	415 972 907
Variation du B.F. global	(B.F.G.) : BFG(N) - BFG(N-1)	ou	551 191 973
Variation de la trésorerie	(T) : T(N) - T(N-1)	ou	0
		ou	128 834 816
		TOTAL	551 191 973
			544 807 723

Immeuble Alpha "2000"
20^{ème} étage - Rue Gourgas- Plateau
01 BP. 1361
Abidjan 01

Cocody Danga Nord
Rue B28 - Lot 16 - Ilôt 14
01 BP.4050
Abidjan 01

SICABLE

RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010)

SICABLE

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010)

Immeuble Alpha "2000"
2^{ème} étage - Rue Gourgas- Plateau
01 BP. 1361
Abidjan 01

Cocody Danga Nord
Rue B28 - Lot 16 - Ilôt 14
01 BP.4050
Abidjan 01

Aux Actionnaires
de SICABLE S.A
15 BP. 35
Abidjan 15

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS DE LA SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la Société Ivoirienne de Câbles (SICABLE) tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- l'organisation administrative, le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par l'Acte uniforme du Traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

1. Opinion sur les états financiers annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables du SYSCOA.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note aux états financiers portant sur des provisions de F.CFA 1 509 millions relatives à des litiges et procédures de redressements douaniers en cours.

L'issue de ces litiges et procédures, de même que leurs conséquences sur les comptes de la SICABLE au 31 décembre 2010 peuvent difficilement être estimées à ce jour.

2. Organisation administrative, gouvernement d'entreprise et contrôle interne

En application des dispositions des articles 12 et 16 de l'Instruction n° 31/2005 du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés financiers (CREPMF), nous avons procédé aux travaux spécifiques relatifs :

- à l'organisation administrative et le gouvernement d'entreprise ;
- au contrôle interne.

L'organisation générale de la société, la conception et la mise en œuvre du dispositif de gouvernement d'entreprise et de contrôle interne relèvent de la responsabilité de ses dirigeants. Il nous appartient, dans le cadre de notre mission de commissaires aux comptes, de décrire et d'apprécier le dispositif mis en place, afin de former notre jugement.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires en la circonstance.

Conformément aux dispositions de l'article 6 de l'Instruction susvisée, nous avons formulé dans un rapport spécifique, des recommandations en vue de l'amélioration de l'organisation administrative, du gouvernement d'entreprise et du contrôle interne. Les points soulevés dans ce rapport n'affectent pas de façon significative les comptes au 31 décembre 2010 et ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus sur les états financiers annuels.

3. Autres vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par l'Acte uniforme du Traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

SICABLE

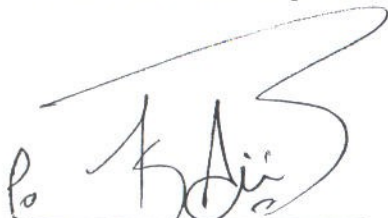
Page 3

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Abidjan, le 14 février 2011

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers



Edouard Messou
Associé

ECR International



Charles Aïé
Associé

Immeuble Alpha "2000"
2^{ème} étage - Rue Gourgas- Plateau
01 BP. 1361
Abidjan 01

Cocody Danga Nord
Rue B28 - Lot 16 - Ilôt 14
01 BP.4050
Abidjan 01

SICABLE

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 438 ET SUIVANTS
DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES
ET DU GIE DU TRAITE DE L'OHADA**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010)

Immeuble Alpha "2000"
20^{ème} étage - Rue Gourgas- Plateau
01 BP. 1361
Abidjan 01

Cocody Danga Nord
Rue B28 - Lot 16 - Ilôt 14
01 BP.4050
Abidjan 01

Aux Actionnaires
de SICABLE S.A
15 B.P. 35
Abidjan 15

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
VISEES AUX ARTICLES 438 ET SUIVANTS DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU
DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE DU TRAITE DE L'OHADA**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010)

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 440 de l'Acte uniforme du Traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial afférent aux opérations visées aux articles 438 à 448 dudit Traité, qui stipulent que toute convention entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles un administrateur ou un directeur général ou un directeur général adjoint est indirectement intéressé ou dans lesquelles il traite avec la société par personnes interposées.

Sont également soumises à autorisation préalable du conseil d'administration, les conventions intervenues entre une société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des administrateurs ou directeur général ou directeur général adjoint de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur général, administrateur général adjoint, directeur général ou directeur général adjoint de la personne morale contractante.

Cette réglementation n'est pas applicable aux opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de convention, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Néant

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1 Mandat de recouvrement du crédit de TVA de F.CFA 538 millions détenu par PRYSMIAN TELECOM CABLES ET SYSTEMES France sur l'Etat de Côte d'Ivoire

Administrateur concerné

PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES France représentée par Monsieur Pierre PERRIN.

Nature et modalités

La société PRYSMIAN TELECOM CABLES ET SYSTEMES France qui détient une créance de F.CFA 538 millions sur l'Etat de Côte d'Ivoire au titre de crédit de TVA a donné mandat à la SICABLE pour le recouvrement de cette somme.

En contrepartie de ses diligences, la convention prévoit une rémunération forfaitaire de F.CFA 187 millions pour la SICABLE à l'encaissement du crédit de TVA, les frais et/ou débours éventuels étant à sa charge.

Aucun recouvrement n'est intervenu au 31 décembre 2010 et aucune rémunération n'a été perçue par la SICABLE.